

1. PARTIES CONTRACTANTES

EDISPO, enregistré sous le numéro RCS de LYON 502 292 873 représenté par Madame Amandine ROUSSELOT en tant que gérante dont le siège social est situé : 14 Chemin des plates 69120 VAULX EN VELIN ci-dessous nommé « EDISPO » d'une part,

Le revendeur de pièces automobiles d'occasions aussi nommé « Partenaire » désigné par le bulletin de souscription du contrat de vente en ligne d'autre part.

2. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les présentes conditions générales d'utilisation s'appliquent sans restriction ni réserve, au service de mise en vente sur le site internet www.edispo.com de pièces automobiles enregistrées par le Partenaire en vue de l'achat par d'éventuels Clients via le site internet réalisé par EDISPO.

Le fait pour une personne physique ou morale, de commander ce service de EDISPO emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions générales d'utilisation. Elles sont accessibles à tout moment en ligne, sur le site de gestion du Partenaire <http://pro.edispo.com> et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version et sur les propres conditions d'achat ou autres du Partenaire. Ces conditions générales d'utilisation s'appliquent à toutes les offres de EDISPO, quel que soit leur canal de vente. Elles sont complétées par les dispositions particulières des différentes offres décrites sur le(s) bulletin(s) de souscription ou le(s) formulaire(s) d'inscription et d'abonnement du site www.edispo.com.

3. CONTRAT

L'exécution du contrat a lieu à réception du dossier Partenaire complété, signé, et accompagné des pièces suivantes :

- le bulletin de souscription,
- les Conditions Générales d'Utilisation acceptées et signées,
- un extrait K-bis,
- un Relevé d'Identité Bancaire de la société,
- le contrat de service (inclus dans le kit de démarrage).

4. RÉACTUALISATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

Les Conditions Générales d'Utilisation peuvent être actualisées. Dès que l'évolution jurisprudentielle et/ou technique l'y incite, pour être sûr d'avoir la dernière version des Conditions Générales d'Utilisation, le Partenaire peut se rendre sur le site de gestion <http://pro.edispo.com>. EDISPO préviendra, dans la mesure du possible, le Partenaire de toute modification de ses Conditions Générales d'Utilisation, soit sur la page d'accueil de l'espace pro, soit par e-mail. L'actualisation ne touche en aucun cas les contrats déjà exécutés, sauf en ce qui concerne l'hébergement et la maintenance et tous services qui seraient réalisés sur une durée en cours au moment de l'actualisation. Dans ce cas le Partenaire aura la possibilité de résilier son contrat dans un délai d'un mois selon les conditions de l'article 16 de ces mêmes Conditions Générales d'Utilisation.

Pour les contrats en cours d'exécution, les dernières conditions d'utilisation seront mises en application par accord tacite entre les parties. Si le Partenaire n'est pas d'accord, il aura un mois pour dénoncer cet accord et il pourra se rétracter selon les conditions de l'article 14.

5. MODE DE RÈGLEMENT

Le règlement du contrat est par définition payable mensuellement sous forme d'abonnement de 12 mois minimum. Le règlement du service se fait en Euros par prélèvement. Toutefois, le Partenaire peut payer le contrat annuellement et bénéficier d'une remise de 20% sur le montant total HT.

6. DÉLAI ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tout incident et/ou retard de paiement implique l'arrêt immédiat des prestations de EDISPO envers le Partenaire jusqu'à la régularisation du compte par le Partenaire.

7. GARANTIES

EDISPO n'a aucune obligation de résultat. Aucun dédommagement ne pourra être exigé par le Partenaire en cas d'interruption du service ou en cas de défaut d'activité du service.

8. ASSISTANCE

EDISPO met en place une assistance téléphonique et une aide disponible sur le site <http://pro.edispo.com>.

9. DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout élément fourni par le Partenaire est protégé par les droits d'auteur et les droits voisins et reste sa seule propriété.

En aucun cas le présent contrat n'opère un transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, de quelque nature que ce soit du Partenaire vers EDISPO. EDISPO s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle du Partenaire, conformément au Code de la propriété intellectuelle et ceux qui pourraient être reconnus postérieurement au présent contrat.

Toute reproduction ou représentation, en tout ou partie, à d'autres fins, sur un quelconque support est interdite. Le non-respect de cette interdiction constitue une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale du contrefacteur. Les créations graphiques, de développement, textuelles d'EDISPO restent la propriété d'EDISPO, et EDISPO se réserve le droit de revendre ou d'utiliser en partie ses créations.

Tout élément modifié par EDISPO et fourni par le Partenaire est la propriété du Partenaire en ce qui concerne l'élément de départ, et la propriété de EDISPO en ce qui concerne les modifications.

Tout le contenu du site de EDISPO est son entière propriété, et est protégé par la législation en vigueur sur le droit d'auteur et sur la propriété intellectuelle. Sans accord préalable de la part de EDISPO, il est interdit d'utiliser, même partiellement le contenu du site.

10. RESPONSABILITÉ DE EDISPO

En aucun cas, la responsabilité de EDISPO ne pourra être recherchée en cas de :

- Faute, négligence, omission ou défaut de la Partenaire, non-respect des conseils donnés.
- Faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel EDISPO n'a aucun pouvoir de contrôle ni de surveillance.
- Force majeure, événement ou incident indépendant de la volonté de EDISPO.
- Divuligation ou utilisation illicite du mot de passe remis confidentiellement au Partenaire.

EDISPO est responsable, selon les règles du droit civil, des services fournis au Partenaire. EDISPO s'engage à mettre tous les moyens en oeuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au Partenaire, sauf dans l'hypothèse où une interruption du service est expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle compétente.

EDISPO décline toute responsabilité quant à l'utilisation détournée ou la mauvaise utilisation des services ou produits, et des éventuels dommages immatériels, matériels ou corporels que cela pourrait entraîner.

11. COMPÉTENCE JURIDIQUE

Tout litige relatif à l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, la seule juridiction reconnue et acceptée par les parties est le Tribunal de Commerce de Lyon.

12. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute contestation au niveau de la facturation doit être adressée par lettre recommandée dans les dix jours suivant l'édition de la dite facture, à défaut de quoi EDISPO n'acceptera plus aucun grief.

13. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 (art. 34), le Partenaire dispose d'un droit d'accès et de modification, de rectification et de suppression aux informations le concernant. Pour tout renseignement, EDISPO reste à sa disposition par e-mail à l'adresse cnl@edispo.com.

14. RÉTRACTATION

En cas de rétractation du Partenaire, toute somme versée à EDISPO pour un abonnement n'est en aucun cas remboursable.

15. PRIX DU SERVICE

Les tarifs en vigueur sont exprimés hors taxes pour la France et la Communauté Européenne, les taxes afférentes sont celles en vigueur au niveau légal le jour de la commande. Tous les prix sont indiqués en Euros. Aucun autre droit de douane, ni de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) supplémentaire ne sera à régler pour une livraison effectuée à l'intérieur de l'Union Européenne.

16. ABBONNEMENT, PÉRIODE D'ENGAGEMENT ET RECONDUCTION

L'abonnement est soumis à une période d'engagement d'une durée de 12 mois minimum. L'abonnement est annuel et reconduit tacitement tous les ans. L'abonnement peut être arrêté à chaque date d'anniversaire sur simple demande par lettre recommandée à cette adresse :

EDISPO - Résiliation - 14 Chemin des plates 69 120 VAULX EN VELIN.

L'arrêt de l'abonnement est soumis à un mois de préavis. Aucun dédommagement ne pourra être exigé par le Partenaire en cas d'interruption du service dû à un défaut de paiement de celui-ci.

17. OBLIGATIONS DE EDISPO

EDISPO s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

EDISPO s'engage à :

- Assurer l'accès au serveur 24 h/24 tous les jours de l'année. En cas d'absolue nécessité, EDISPO se réserve la possibilité d'interrompre le service pour procéder à une intervention technique, afin d'en améliorer son fonctionnement ou pour toute opération de maintenance. EDISPO en informera alors auparavant le Partenaire, dans la mesure du possible, dans un délai raisonnable en l'informant de la nature et de la durée de l'intervention, afin que le Partenaire prenne ses dispositions.
- Intervenir rapidement en cas d'incident.
- Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

18. OBLIGATIONS DU PARTENAIRE - DROIT INCORPORELS

Le Partenaire s'interdit de diffuser ou de permettre la diffusion, de tout ou partie des services, logiciels et autres produits vendus, par quelque système que ce soit. Il s'interdit également d'en assurer ou de faire assurer des représentations publiques à des fins commerciales.

De même, le Partenaire s'interdit de reproduire, faire reproduire ou permettre la reproduction, même partielle de ces services, logiciels ou autres produits quelles qu'en soient les modalités. La violation de ces dispositions pourra entraîner l'annulation de toute commande, ce nonobstant l'engagement de poursuites.

De plus, le Partenaire n'est pas autorisé à sous-louer, donner en crédit-bail, accorder une licence ou prêter le logiciel ou le service de EDISPO.

Les droits d'utilisation du service de EDISPO ne peuvent en aucun cas être cédés à un tiers que ce soit à titre gratuit ou onéreux, et ne peuvent être revendus ni sous-loués. Le Partenaire ne pourrait toutefois transférer tous les droits d'utilisation y afférents à une autre personne physique ou morale que dans le cadre d'une cession du Contrat qui devra au préalable être agréé par EDISPO.

Le Partenaire accepte de laisser la présence du Copyright pour les services vendus, sous forme de lien écrit et iconographique. De plus, il concède le droit d'utiliser son nom de société comme référence client pour EDISPO.

19. DESCRIPTION DU SERVICE

EDISPO propose un service de mise en relation d'internautes avec des professionnels de l'automobile.

Le client recherche des pièces détachées d'occasion pour son véhicule sur le site internet <http://www.edispo.com>. En parallèle, le Partenaire aura saisi en amont son stock de pièces disponibles sur <http://pro.edispo.com>. Le client peut alors acheter en ligne la pièce neuve ou d'occasion sélectionnée dans le stock du site internet <http://www.edispo.com>. Le Partenaire se doit de ne proposer que des pièces qu'il possède physiquement en ses locaux et dont il aura au préalable vérifié l'origine et enregistré sur son livre de police par le biais du service proposé par EDISPO.

Toute infraction à cette obligation pourra être sanctionnée d'un arrêt total et sans préavis des prestations de EDISPO envers le Partenaire sans possibilité de remboursement des sommes déjà versés à EDISPO.

20. CAS DE FORCE MAJEURE

EDISPO n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une de ses obligations si celle-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté, et qui échappe à son contrôle.

Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

21. RÈGLEMENT DE GESTION DE MISE EN LIGNE

Les présentes conditions sont complétées par le règlement d'utilisation et d'engagement de gestion et mise à jour du stock mise en ligne sur le site <http://www.edispo.com> via l'espace pro <http://pro.edispo.com>.

Toute personne physique ou morale souhaitant utiliser ce service devra se soumettre au règlement d'utilisation du site internet <http://www.edispo.com>.

22. ACCORD DES PARTIES CONTRACTANTES LE/...../.....

EDISPO représenté par Madame Amandine ROUSSELOT,

LE PARTENAIRE représenté par l'Entreprise

Signature + cachet Entreprise précédés de la mention « lu et approuvé »

.....